



Excès, dérives et cruauté sur le net. Les atteintes aux droits et la modération sur Internet

Fiche pratique publié le **08/07/2013**, vu **1790 fois**, Auteur : [Anthony BEM](#)

J'aurai le plaisir d'animer la conférence organisée par le Barreau de Paris lors de son campus à la Maison de l'Unesco, le 11 juillet 2013 intitulée : "Excès, dérives et cruauté sur le net. Les atteintes aux droits et la modération sur Internet".

Si l'on savait qu'Internet est devenu omniprésent dans la vie des affaires, l'E-réputation la réputation en ligne, la cyber-réputation ou la réputation numérique concerne aussi et de plus en plus les personnes physiques victimes d'atteintes à leurs droits via le web.

Les avis des internautes sont devenus la clé de la réussite du commerce en ligne et de la fréquentation des hôteliers et restaurateurs.

La violation du droit à l'image, les atteintes au droit respect de la vie privée, les délits d'injures, diffamations et usurpation d'identité ainsi que les propos dénigrants se sont proportionnellement démultipliés avec les réseaux sociaux, blogs, forum de discussion et sites internet.

Les questions d'E-réputation, de référencement personnel et de suppression des contenus illicites sur internet sont donc susceptibles de concerner chacun d'entre nous.

Surfant sur la vague des questions juridiques liées à ces problématiques d'un nouveau genre, la conférence abordera notamment les sujets de réflexion suivants :

- Comment faire supprimer un contenu illicite sur Internet ?
- Comment localiser et identifier l'auteur d'un contenu illicite ?
- Peut-on publier des injures, des images, des vidéos strictement privées et confidentielles sur les réseaux sociaux ? Quelles sont les conséquences et les risques ?
- Dans quelle mesure sommes-nous surveillés par nos smartphones ?
- Comment intervenir et faire cesser un trouble dans la jungle des intermédiaires techniques, fournisseurs de contenus, hébergeurs, éditeurs et autres, dont le contrôle véritable est situé à l'étranger ?
- Comment concevoir, comprendre et rédiger une charte de modération ?

- Peut-on déréférencer une donnée personnelle sur un moteur de recherche dans la logique du « droit à l'oubli ».